

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TINDOUF

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

SERVICE MARCHES PUBLICS

N°...../DEP/2026

Tindouf.....

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

NIF : 37010001903

Réalisation D'une Polyclinique Au Niveau Du Site 3276 (El Hikma 01) Commune De Tindouf, Wilaya De Tindouf (Cites D'habitat Intégrées Programme 2026)

Opération : Etude, Suivi Et Réalisation D'une Polyclinique Au Niveau Du Site 3276 (El Hikma 01) Commune De Tindouf, Wilaya De Tindouf (Cites D'habitat Intégrées Programme 2026)

Conformément aux articles 46 du loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 Correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics, Et Conformément à l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Monsieur le directeur des équipements publics, informe les soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimale N° 18 /2026 .Publié dans les quotidiens " Eco Times " Et " الجزائر ماتش " en date du 31/05/2026. Concernant : Réalisation D'une Polyclinique Au Niveau Du Site 3276 (El Hikma 01) Commune De Tindouf, Wilaya De Tindouf (Cites D'habitat Intégrées Programme 2026)

Que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres, a donné les résultats suivants :

Soumissionnaire	NIF	Montant proposé	Montant corrige	Délai	Note	Observation
ETB BAYA BOUBAKAR	185370100337172	241 005 668.07 DA	241 005 668.07 DA	10 Mois	25.50	Le Seul Soumissionnaire Qualifié Techniquement et Moins disant

Un délai de 10 jours, à compter de la première publication du présent avis, est accordé aux entreprises ou un éventuel Recours, les soumissionnaires sont invités de se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cette avis, a prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières et ce conformément à l'article 82 du décret n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.